



Arrêté N° MA-ARR-2024-033

19 novembre 2024

OBJET : CONCESSION MARTIN LAURENT

Article 1 :

Il est accordé, dans le cimetière communal de MORTEMART, au nom de Mr Laurent MARTIN une concession dans le carré 5 en place 6 à l'effet de fonder la sépulture familiale indiquée, une concession cinquantenaire à compter du 3-10-2023.

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle au profit de l'ensemble des titulaires de la concession et de leur famille

Article 3 :

La concession est accordée moyennant la somme de 180 € qui sera versée dans la caisse du Receveur Municipa, titre 102 bordereaux 52 du 3-10-2023

Article 4 :

Le concessionnaire s'engage à respecter les clauses du règlement général du cimetière.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, un second au Receveur Municipal

Certifié exécutoire après affichage le
19/11/2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Jean-François AUTEFORT